

Metz, le 1^{er} octobre 2021

COMMUNIQUE

Le transfrontalier et la situation des travailleurs frontaliers : des préoccupations fortes pour l'Eurométropole de Metz !

Ce vendredi 1^{er} octobre, sur le stand de l'Eurométropole de Metz à la FIM, Amandine Laveau Zimmerlé et Jean-Luc Bohl ont tenu une conférence de presse sur la coopération transfrontalière avec le Luxembourg et notamment sur la situation des travailleurs frontaliers.

Lors du point presse, les élus ont rappelé que l'Eurométropole de Metz souhaite travailler activement aux côtés des Etats sur les sujets stratégiques (infrastructures, formation, santé) et sur les dossiers qui impactent le quotidien des travailleurs frontaliers (télétravail, fiscalité).

La Conférence Intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise

Depuis des mois, les élus de l'Eurométropole de Metz demandent à l'Etat, à être associés aux travaux de la Conférence Intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise programmée le 19 octobre prochain. Ils appellent à une mobilisation collective, forte et rapide sur plusieurs dossiers stratégiques :

- les infrastructures ferroviaires et routières : l'A31 bis et le Réseau Express Métropolitain, notamment pour définir les calendriers de réalisation, le rôle et l'accompagnement de l'Etat, ainsi que le cofinancement du gouvernement luxembourgeois.

- Sur le dossier de l'A31 bis, l'Eurométropole demande à ce que les questions de l'intégration du contournement de Metz dans le tracé et le financement de l'ouvrage soient définitivement clarifiées. Ce financement ne peut reposer sur le principe d'un péage qui pénaliserait les habitants du nord lorrain, notamment les travailleurs frontaliers, alors que les difficultés de trafic sont notoirement liées au transport international. Le principe de l'écotaxe doit être défendu et appliqué pour que ceux dont l'usage de l'infrastructure est le plus polluant et le plus destructeur participent à son financement.
- Quant au Réseau Express Métropolitain, dont le principe a été acté lors du Grenelle des Mobilités, il doit désormais entrer dans une phase d'études active. Les collectivités et le Sillon se tiennent aux côtés de la Région Grand Est pour travailler

sur ce dossier. Le soutien de l'Etat et son engagement financier devront rapidement être clarifiés, notamment pour garantir la bonne mobilisation des 110 millions d'euros que le gouvernement luxembourgeois a accepté d'injecter dans ces infrastructures de transport. Il n'est pas concevable de s'entendre dire par les représentants du Grand-Duché que la France ne propose pas de projets permettant d'accéder à ces cofinancements.

- **la question de la santé** est désormais centrale.

- La crise sanitaire que nous traversons a mis en évidence les profondes interdépendances de nos systèmes de santé et nous ne pouvons plus vivre comme si notre frontière nous séparait encore sur ce sujet. Si les frontières françaises sont majoritairement couvertes par des **ZOAST (Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontaliers)**, qui permettent un accès aux soins des deux côtés de la frontière, avec une offre coordonnée et organisée, évitant la concurrence, la désertification et les difficultés administratives liées au remboursement des soins, la frontière franco-luxembourgeoise n'est pas dotée d'un tel dispositif. Il paraît urgent de travailler sur ce sujet.
- L'IFSI du CHR vient de doubler sa capacité de formation des infirmiers, uniquement sur fonds français. Le Luxembourg veut, par ailleurs, développer sa propre formation, y compris pour les médecins. Quelle articulation peut-on mettre en place pour ne pas multiplier les équipements tout en répondant aux besoins de l'ensemble du bassin de vie ? Sur ce sujet, la coopération est indispensable pour écrire l'avenir sereinement.

- Au-delà de la question des formations médicales, c'est toute **la question de l'enseignement supérieur et des formations professionnelles** que nous devons aborder collectivement.

- Notre bassin d'emploi est commun mais les modèles de formation restent nationaux. Pour mutualiser les équipements et transformer le nord lorrain en grand centre de compétences transfrontalier, des discussions doivent être ouvertes avec le gouvernement luxembourgeois. Sans freiner le développement de l'Université de Luxembourg, nos grandes écoles d'ingénieurs et formations spécifiques pourraient s'ouvrir aux financements et aux étudiants luxembourgeois.

- Enfin, **la question du télétravail** des travailleurs frontaliers est également essentielle.

- Depuis plusieurs mois, l'Eurométropole a choisi d'adhérer à l'association française qui représente les territoires frontaliers, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT). Cette adhésion permet à l'Eurométropole de travailler au niveau national sur des sujets stratégiques pour les régions frontalières et de mener des actions de lobbying auprès des Ministères ou de la Commission européenne. Dans ce cadre, elle s'est engagée comme partenaire privilégié de la MOT pour mener une étude et réflexion nationale sur la question du télétravail des travailleurs frontaliers

La Maison du Luxembourg

La proximité avec le Luxembourg place l'Eurométropole dans un environnement très concurrentiel concernant le marché de l'emploi notamment. Le Luxembourg, qui attire de nombreux travailleurs en proposant des avantages salariaux et sociaux particulièrement compétitifs par rapport au marché français, affiche ainsi plus de 100 000 000 frontaliers actifs français et en projette 40 000 de plus d'ici 2030 (soit plus de 45% de ses actifs).

1 actif sur 10 est travailleur frontalier au sein de l'Eurométropole de Metz, soit environ 12 000 personnes qui traversent la frontière pour se rendre sur leur lieu de travail chaque jour.

Le Luxembourg et la France sont deux pays très différents tant sur le plan économique et social qu'administratif et politique. Cela complexifie parfois les démarches de la vie quotidienne d'un travailleur frontalier, qui doit, selon les cas de figure, se mettre en lien avec plusieurs administrations françaises et luxembourgeoises.

Du 10 février au 10 avril 2021, **dans la continuité des travaux menés par le Conseil de Développement Durable de la Métropole**, la Ville de Metz et l'Eurométropole de Metz ont mené une **enquête destinée aux travailleurs frontaliers** afin de les connaître et de recenser leurs difficultés et leurs besoins. Cette étude a révélé que **58% des frontaliers métropolitains manquent d'information** sur les sujets de fiscalité, de prestations familiales, de chômage, de retraite, de remboursement des frais de santé.

C'est fort de ce constat que le projet de La Maison du Luxembourg a émergé. L'objectif : offrir un service localisé d'information aux travailleurs frontaliers et à leur famille, et ainsi faciliter les procédures et démarches de leur vie quotidienne.

La Maison du Luxembourg de l'Eurométropole de Metz, créée en partenariat avec l'association des Frontaliers Grand Est et la Maison du Luxembourg Thionville, a ouvert ses portes le 17 mai 2021 dans les locaux de la Mairie de quartier, située 1 Place du Général de Gaulle à Metz, directement au sein de la gare TGV Metz-Ville. **Ce lieu offre un service d'information et d'assistance complet au plus près des usagers.**

Plusieurs conseillers sont disponibles, sur rendez-vous, pour répondre aux questions et aux besoins des travailleurs frontaliers. Ils sont en lien direct avec les administrations françaises et luxembourgeoises pour centraliser et proposer une information exhaustive en un seul lieu. Les questions les plus complexes sont cependant traitées par les juristes de l'association Frontaliers Grand Est.

À terme, ce service sera déployé dans toutes les mairies de quartiers de Metz et dans les mairies de l'Eurométropole qui le souhaiteront, toujours dans cet objectif de proposer un service d'information de qualité au plus près de la population.

A ce jour, près de 250 rendez-vous ont permis d'accueillir des habitants de Metz, de l'Eurométropole et des communes du nord lorrain.

ZOOM SUR

Télétravail et fiscalité : problématiques et enjeux dans les zones transfrontalières

Une convention fiscale existe entre la France et le Luxembourg, et prévoit que les travailleurs résident de France peuvent télétravailler depuis leur domicile au profit de leur employeur luxembourgeois tout en demeurant imposables au Luxembourg, dans la limite de 29 jours par an. En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, déclarée comme cas de force majeure, ce plafond de 29 jours a été suspendu. La France et le Luxembourg, par un nouvel accord, ont convenu de déplaçonner le nombre de jours de télétravail autorisés et ce jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Cette configuration a permis de soulever plusieurs problématiques concernant l'encadrement du télétravail massif dans la zone transfrontalière, tant sur le plan fiscal que social (actuellement, un travailleur frontalier est assuré dans un seul Etat et dans le pays où il exerce son activité professionnelle). Outre le cadre de la crise sanitaire, ces problématiques se heurtent également à l'un des enjeux fondamentaux de notre siècle : la question du déplacement et de la mobilité ainsi que leur impact sur l'environnement et sur la qualité de vie au quotidien.

La France et le Luxembourg, tous deux acteurs et soutiens de la coopération transfrontalière, devront trouver des solutions adaptées à ces enjeux. L'Eurométropole souhaite s'impliquer dans ces débats afin de défendre la qualité de vie de ses habitants et la soutenabilité du travail frontalier.

L'entrée en vigueur de cette convention fiscale entraîne également une hausse des impôts pour les travailleurs frontaliers qui ont des revenus dans les deux pays, par le biais d'une hausse du revenu fiscal de référence et d'une hausse du taux d'imposition. Ce nouveau coup de massue fiscal est incompréhensible et a légitimement suscité beaucoup de colère et d'incompréhension parmi les travailleurs frontaliers. Ainsi que le Président de l'Eurométropole l'a demandé au Premier Ministre et au Ministre des Finances, nous souhaitons connaître le montant de la recette fiscale supplémentaire que cette augmentation représente et que nous puissions définir avec l'Etat les modalités de sa mobilisation au profit de projets d'intérêt transfrontalier. La question de la révision de cette convention fiscale est également posée.

www.eurometropolemetz.eu

www.facebook.com/EurometropoleMetz - www.twitter.com/EurometropoleMetz

www.instagram.com/EurometropoleMetz

Contact Presse : Céline VINCENT | Direction de la Communication Attachée de Presse

T. 03 57 88 33 41 | 06 20 90 99 80 | cvincent@eurometropolemetz.eu

Metz, le 1^{er} octobre 2021

COMMUNIQUE

Le transfrontalier et la situation des travailleurs frontaliers : des préoccupations fortes pour l'Eurométropole de Metz !

Ce vendredi 1^{er} octobre, sur le stand de l'Eurométropole de Metz à la FIM, Amandine Laveau Zimmerlé et Jean-Luc Bohl ont tenu une conférence de presse sur la coopération transfrontalière avec le Luxembourg et notamment sur la situation des travailleurs frontaliers.

Lors du point presse, les élus ont rappelé que l'Eurométropole de Metz souhaite travailler activement aux côtés des Etats sur les sujets stratégiques (infrastructures, formation, santé) et sur les dossiers qui impactent le quotidien des travailleurs frontaliers (télétravail, fiscalité).

La Conférence Intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise

Depuis des mois, les élus de l'Eurométropole de Metz demandent à l'Etat, à être associés aux travaux de la Conférence Intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise programmée le 19 octobre prochain. Ils appellent à une mobilisation collective, forte et rapide sur plusieurs dossiers stratégiques :

- les infrastructures ferroviaires et routières : l'A31 bis et le Réseau Express Métropolitain, notamment pour définir les calendriers de réalisation, le rôle et l'accompagnement de l'Etat, ainsi que le cofinancement du gouvernement luxembourgeois.

- Sur le dossier de l'A31 bis, l'Eurométropole demande à ce que les questions de l'intégration du contournement de Metz dans le tracé et le financement de l'ouvrage soient définitivement clarifiées. Ce financement ne peut reposer sur le principe d'un péage qui pénaliserait les habitants du nord lorrain, notamment les travailleurs frontaliers, alors que les difficultés de trafic sont notoirement liées au transport international. Le principe de l'écotaxe doit être défendu et appliqué pour que ceux dont l'usage de l'infrastructure est le plus polluant et le plus destructeur participent à son financement.
- Quant au Réseau Express Métropolitain, dont le principe a été acté lors du Grenelle des Mobilités, il doit désormais entrer dans une phase d'études active. Les collectivités et le Sillon se tiennent aux côtés de la Région Grand Est pour travailler

sur ce dossier. Le soutien de l'Etat et son engagement financier devront rapidement être clarifiés, notamment pour garantir la bonne mobilisation des 110 millions d'euros que le gouvernement luxembourgeois a accepté d'injecter dans ces infrastructures de transport. Il n'est pas concevable de s'entendre dire par les représentants du Grand-Duché que la France ne propose pas de projets permettant d'accéder à ces cofinancements.

- **la question de la santé** est désormais centrale.

- La crise sanitaire que nous traversons a mis en évidence les profondes interdépendances de nos systèmes de santé et nous ne pouvons plus vivre comme si notre frontière nous séparait encore sur ce sujet. Si les frontières françaises sont majoritairement couvertes par des **ZOAST (Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontaliers)**, qui permettent un accès aux soins des deux côtés de la frontière, avec une offre coordonnée et organisée, évitant la concurrence, la désertification et les difficultés administratives liées au remboursement des soins, la frontière franco-luxembourgeoise n'est pas dotée d'un tel dispositif. Il paraît urgent de travailler sur ce sujet.
- L'IFSI du CHR vient de doubler sa capacité de formation des infirmiers, uniquement sur fonds français. Le Luxembourg veut, par ailleurs, développer sa propre formation, y compris pour les médecins. Quelle articulation peut-on mettre en place pour ne pas multiplier les équipements tout en répondant aux besoins de l'ensemble du bassin de vie ? Sur ce sujet, la coopération est indispensable pour écrire l'avenir sereinement.

- Au-delà de la question des formations médicales, c'est toute **la question de l'enseignement supérieur et des formations professionnelles** que nous devons aborder collectivement.

- Notre bassin d'emploi est commun mais les modèles de formation restent nationaux. Pour mutualiser les équipements et transformer le nord lorrain en grand centre de compétences transfrontalier, des discussions doivent être ouvertes avec le gouvernement luxembourgeois. Sans freiner le développement de l'Université de Luxembourg, nos grandes écoles d'ingénieurs et formations spécifiques pourraient s'ouvrir aux financements et aux étudiants luxembourgeois.

- Enfin, **la question du télétravail** des travailleurs frontaliers est également essentielle.

- Depuis plusieurs mois, l'Eurométropole a choisi d'adhérer à l'association française qui représente les territoires frontaliers, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT). Cette adhésion permet à l'Eurométropole de travailler au niveau national sur des sujets stratégiques pour les régions frontalières et de mener des actions de lobbying auprès des Ministères ou de la Commission européenne. Dans ce cadre, elle s'est engagée comme partenaire privilégié de la MOT pour mener une étude et réflexion nationale sur la question du télétravail des travailleurs frontaliers

La Maison du Luxembourg

La proximité avec le Luxembourg place l'Eurométropole dans un environnement très concurrentiel concernant le marché de l'emploi notamment. Le Luxembourg, qui attire de nombreux travailleurs en proposant des avantages salariaux et sociaux particulièrement compétitifs par rapport au marché français, affiche ainsi plus de 100 000 000 frontaliers actifs français et en projette 40 000 de plus d'ici 2030 (soit plus de 45% de ses actifs).

1 actif sur 10 est travailleur frontalier au sein de l'Eurométropole de Metz, soit environ 12 000 personnes qui traversent la frontière pour se rendre sur leur lieu de travail chaque jour.

Le Luxembourg et la France sont deux pays très différents tant sur le plan économique et social qu'administratif et politique. Cela complexifie parfois les démarches de la vie quotidienne d'un travailleur frontalier, qui doit, selon les cas de figure, se mettre en lien avec plusieurs administrations françaises et luxembourgeoises.

Du 10 février au 10 avril 2021, **dans la continuité des travaux menés par le Conseil de Développement Durable de la Métropole**, la Ville de Metz et l'Eurométropole de Metz ont mené une **enquête destinée aux travailleurs frontaliers** afin de les connaître et de recenser leurs difficultés et leurs besoins. Cette étude a révélé que **58% des frontaliers métropolitains manquent d'information** sur les sujets de fiscalité, de prestations familiales, de chômage, de retraite, de remboursement des frais de santé.

C'est fort de ce constat que le projet de La Maison du Luxembourg a émergé. L'objectif : offrir un service localisé d'information aux travailleurs frontaliers et à leur famille, et ainsi faciliter les procédures et démarches de leur vie quotidienne.

La Maison du Luxembourg de l'Eurométropole de Metz, créée en partenariat avec l'association des Frontaliers Grand Est et la Maison du Luxembourg Thionville, a ouvert ses portes le 17 mai 2021 dans les locaux de la Mairie de quartier, située 1 Place du Général de Gaulle à Metz, directement au sein de la gare TGV Metz-Ville. **Ce lieu offre un service d'information et d'assistance complet au plus près des usagers.**

Plusieurs conseillers sont disponibles, sur rendez-vous, pour répondre aux questions et aux besoins des travailleurs frontaliers. Ils sont en lien direct avec les administrations françaises et luxembourgeoises pour centraliser et proposer une information exhaustive en un seul lieu. Les questions les plus complexes sont cependant traitées par les juristes de l'association Frontaliers Grand Est.

À terme, ce service sera déployé dans toutes les mairies de quartiers de Metz et dans les mairies de l'Eurométropole qui le souhaiteront, toujours dans cet objectif de proposer un service d'information de qualité au plus près de la population.

A ce jour, près de 250 rendez-vous ont permis d'accueillir des habitants de Metz, de l'Eurométropole et des communes du nord lorrain.

ZOOM SUR

Télétravail et fiscalité : problématiques et enjeux dans les zones transfrontalières

Une convention fiscale existe entre la France et le Luxembourg, et prévoit que les travailleurs résident de France peuvent télétravailler depuis leur domicile au profit de leur employeur luxembourgeois tout en demeurant imposables au Luxembourg, dans la limite de 29 jours par an. En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, déclarée comme cas de force majeure, ce plafond de 29 jours a été suspendu. La France et le Luxembourg, par un nouvel accord, ont convenu de dé plafonner le nombre de jours de télétravail autorisés et ce jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Cette configuration a permis de soulever plusieurs problématiques concernant l'encadrement du télétravail massif dans la zone transfrontalière, tant sur le plan fiscal que social (actuellement, un travailleur frontalier est assuré dans un seul Etat et dans le pays où il exerce son activité professionnelle). Outre le cadre de la crise sanitaire, ces problématiques se heurtent également à l'un des enjeux fondamentaux de notre siècle : la question du déplacement et de la mobilité ainsi que leur impact sur l'environnement et sur la qualité de vie au quotidien.

La France et le Luxembourg, tous deux acteurs et soutiens de la coopération transfrontalière, devront trouver des solutions adaptées à ces enjeux. L'Eurométropole souhaite s'impliquer dans ces débats afin de défendre la qualité de vie de ses habitants et la soutenabilité du travail frontalier.

L'entrée en vigueur de cette convention fiscale entraîne également une hausse des impôts pour les travailleurs frontaliers qui ont des revenus dans les deux pays, par le biais d'une hausse du revenu fiscal de référence et d'une hausse du taux d'imposition. Ce nouveau coup de massue fiscal est incompréhensible et a légitimement suscité beaucoup de colère et d'incompréhension parmi les travailleurs frontaliers. Ainsi que le Président de l'Eurométropole l'a demandé au Premier Ministre et au Ministre des Finances, nous souhaitons connaître le montant de la recette fiscale supplémentaire que cette augmentation représente et que nous puissions définir avec l'Etat les modalités de sa mobilisation au profit de projets d'intérêt transfrontalier. La question de la révision de cette convention fiscale est également posée.

www.eurometropolemetz.eu

www.facebook.com/EurometropoleMetz - www.twitter.com/EurometropoleMetz

www.instagram.com/EurometropoleMetz

Contact Presse : Céline VINCENT | Direction de la Communication Attachée de Presse

T. 03 57 88 33 41 | 06 20 90 99 80 | cvincent@eurometropolemetz.eu

Metz, le 1^{er} octobre 2021

COMMUNIQUE

Le transfrontalier et la situation des travailleurs frontaliers : des préoccupations fortes pour l'Eurométropole de Metz !

Ce vendredi 1^{er} octobre, sur le stand de l'Eurométropole de Metz à la FIM, Amandine Laveau Zimmerlé et Jean-Luc Bohl ont tenu une conférence de presse sur la coopération transfrontalière avec le Luxembourg et notamment sur la situation des travailleurs frontaliers.

Lors du point presse, les élus ont rappelé que l'Eurométropole de Metz souhaite travailler activement aux côtés des Etats sur les sujets stratégiques (infrastructures, formation, santé) et sur les dossiers qui impactent le quotidien des travailleurs frontaliers (télétravail, fiscalité).

La Conférence Intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise

Depuis des mois, les élus de l'Eurométropole de Metz demandent à l'Etat, à être associés aux travaux de la Conférence Intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise programmée le 19 octobre prochain. Ils appellent à une mobilisation collective, forte et rapide sur plusieurs dossiers stratégiques :

- les infrastructures ferroviaires et routières : l'A31 bis et le Réseau Express Métropolitain, notamment pour définir les calendriers de réalisation, le rôle et l'accompagnement de l'Etat, ainsi que le cofinancement du gouvernement luxembourgeois.

- Sur le dossier de l'A31 bis, l'Eurométropole demande à ce que les questions de l'intégration du contournement de Metz dans le tracé et le financement de l'ouvrage soient définitivement clarifiées. Ce financement ne peut reposer sur le principe d'un péage qui pénaliserait les habitants du nord lorrain, notamment les travailleurs frontaliers, alors que les difficultés de trafic sont notoirement liées au transport international. Le principe de l'écotaxe doit être défendu et appliqué pour que ceux dont l'usage de l'infrastructure est le plus polluant et le plus destructeur participent à son financement.
- Quant au Réseau Express Métropolitain, dont le principe a été acté lors du Grenelle des Mobilités, il doit désormais entrer dans une phase d'études active. Les collectivités et le Sillon se tiennent aux côtés de la Région Grand Est pour travailler

sur ce dossier. Le soutien de l'Etat et son engagement financier devront rapidement être clarifiés, notamment pour garantir la bonne mobilisation des 110 millions d'euros que le gouvernement luxembourgeois a accepté d'injecter dans ces infrastructures de transport. Il n'est pas concevable de s'entendre dire par les représentants du Grand-Duché que la France ne propose pas de projets permettant d'accéder à ces cofinancements.

- **la question de la santé** est désormais centrale.

- La crise sanitaire que nous traversons a mis en évidence les profondes interdépendances de nos systèmes de santé et nous ne pouvons plus vivre comme si notre frontière nous séparait encore sur ce sujet. Si les frontières françaises sont majoritairement couvertes par des **ZOAST (Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontaliers)**, qui permettent un accès aux soins des deux côtés de la frontière, avec une offre coordonnée et organisée, évitant la concurrence, la désertification et les difficultés administratives liées au remboursement des soins, la frontière franco-luxembourgeoise n'est pas dotée d'un tel dispositif. Il paraît urgent de travailler sur ce sujet.
- L'IFSI du CHR vient de doubler sa capacité de formation des infirmiers, uniquement sur fonds français. Le Luxembourg veut, par ailleurs, développer sa propre formation, y compris pour les médecins. Quelle articulation peut-on mettre en place pour ne pas multiplier les équipements tout en répondant aux besoins de l'ensemble du bassin de vie ? Sur ce sujet, la coopération est indispensable pour écrire l'avenir sereinement.

- Au-delà de la question des formations médicales, c'est toute **la question de l'enseignement supérieur et des formations professionnelles** que nous devons aborder collectivement.

- Notre bassin d'emploi est commun mais les modèles de formation restent nationaux. Pour mutualiser les équipements et transformer le nord lorrain en grand centre de compétences transfrontalier, des discussions doivent être ouvertes avec le gouvernement luxembourgeois. Sans freiner le développement de l'Université de Luxembourg, nos grandes écoles d'ingénieurs et formations spécifiques pourraient s'ouvrir aux financements et aux étudiants luxembourgeois.

- Enfin, **la question du télétravail** des travailleurs frontaliers est également essentielle.

- Depuis plusieurs mois, l'Eurométropole a choisi d'adhérer à l'association française qui représente les territoires frontaliers, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT). Cette adhésion permet à l'Eurométropole de travailler au niveau national sur des sujets stratégiques pour les régions frontalières et de mener des actions de lobbying auprès des Ministères ou de la Commission européenne. Dans ce cadre, elle s'est engagée comme partenaire privilégié de la MOT pour mener une étude et réflexion nationale sur la question du télétravail des travailleurs frontaliers

La Maison du Luxembourg

La proximité avec le Luxembourg place l'Eurométropole dans un environnement très concurrentiel concernant le marché de l'emploi notamment. Le Luxembourg, qui attire de nombreux travailleurs en proposant des avantages salariaux et sociaux particulièrement compétitifs par rapport au marché français, affiche ainsi plus de 100 000 000 frontaliers actifs français et en projette 40 000 de plus d'ici 2030 (soit plus de 45% de ses actifs).

1 actif sur 10 est travailleur frontalier au sein de l'Eurométropole de Metz, soit environ 12 000 personnes qui traversent la frontière pour se rendre sur leur lieu de travail chaque jour.

Le Luxembourg et la France sont deux pays très différents tant sur le plan économique et social qu'administratif et politique. Cela complexifie parfois les démarches de la vie quotidienne d'un travailleur frontalier, qui doit, selon les cas de figure, se mettre en lien avec plusieurs administrations françaises et luxembourgeoises.

Du 10 février au 10 avril 2021, **dans la continuité des travaux menés par le Conseil de Développement Durable de la Métropole**, la Ville de Metz et l'Eurométropole de Metz ont mené une **enquête destinée aux travailleurs frontaliers** afin de les connaître et de recenser leurs difficultés et leurs besoins. Cette étude a révélé que **58% des frontaliers métropolitains manquent d'information** sur les sujets de fiscalité, de prestations familiales, de chômage, de retraite, de remboursement des frais de santé.

C'est fort de ce constat que le projet de La Maison du Luxembourg a émergé. L'objectif : offrir un service localisé d'information aux travailleurs frontaliers et à leur famille, et ainsi faciliter les procédures et démarches de leur vie quotidienne.

La Maison du Luxembourg de l'Eurométropole de Metz, créée en partenariat avec l'association des Frontaliers Grand Est et la Maison du Luxembourg Thionville, a ouvert ses portes le 17 mai 2021 dans les locaux de la Mairie de quartier, située 1 Place du Général de Gaulle à Metz, directement au sein de la gare TGV Metz-Ville. **Ce lieu offre un service d'information et d'assistance complet au plus près des usagers.**

Plusieurs conseillers sont disponibles, sur rendez-vous, pour répondre aux questions et aux besoins des travailleurs frontaliers. Ils sont en lien direct avec les administrations françaises et luxembourgeoises pour centraliser et proposer une information exhaustive en un seul lieu. Les questions les plus complexes sont cependant traitées par les juristes de l'association Frontaliers Grand Est.

À terme, ce service sera déployé dans toutes les mairies de quartiers de Metz et dans les mairies de l'Eurométropole qui le souhaiteront, toujours dans cet objectif de proposer un service d'information de qualité au plus près de la population.

A ce jour, près de 250 rendez-vous ont permis d'accueillir des habitants de Metz, de l'Eurométropole et des communes du nord lorrain.

ZOOM SUR

Télétravail et fiscalité : problématiques et enjeux dans les zones transfrontalières

Une convention fiscale existe entre la France et le Luxembourg, et prévoit que les travailleurs résident de France peuvent télétravailler depuis leur domicile au profit de leur employeur luxembourgeois tout en demeurant imposables au Luxembourg, dans la limite de 29 jours par an. En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, déclarée comme cas de force majeure, ce plafond de 29 jours a été suspendu. La France et le Luxembourg, par un nouvel accord, ont convenu de déplaçonner le nombre de jours de télétravail autorisés et ce jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Cette configuration a permis de soulever plusieurs problématiques concernant l'encadrement du télétravail massif dans la zone transfrontalière, tant sur le plan fiscal que social (actuellement, un travailleur frontalier est assuré dans un seul Etat et dans le pays où il exerce son activité professionnelle). Outre le cadre de la crise sanitaire, ces problématiques se heurtent également à l'un des enjeux fondamentaux de notre siècle : la question du déplacement et de la mobilité ainsi que leur impact sur l'environnement et sur la qualité de vie au quotidien.

La France et le Luxembourg, tous deux acteurs et soutiens de la coopération transfrontalière, devront trouver des solutions adaptées à ces enjeux. L'Eurométropole souhaite s'impliquer dans ces débats afin de défendre la qualité de vie de ses habitants et la soutenabilité du travail frontalier.

L'entrée en vigueur de cette convention fiscale entraîne également une hausse des impôts pour les travailleurs frontaliers qui ont des revenus dans les deux pays, par le biais d'une hausse du revenu fiscal de référence et d'une hausse du taux d'imposition. Ce nouveau coup de massue fiscal est incompréhensible et a légitimement suscité beaucoup de colère et d'incompréhension parmi les travailleurs frontaliers. Ainsi que le Président de l'Eurométropole l'a demandé au Premier Ministre et au Ministre des Finances, nous souhaitons connaître le montant de la recette fiscale supplémentaire que cette augmentation représente et que nous puissions définir avec l'Etat les modalités de sa mobilisation au profit de projets d'intérêt transfrontalier. La question de la révision de cette convention fiscale est également posée.

www.eurometropolemetz.eu

www.facebook.com/EurometropoleMetz - www.twitter.com/EurometropoleMetz

www.instagram.com/EurometropoleMetz

Contact Presse : Céline VINCENT | Direction de la Communication Attachée de Presse

T. 03 57 88 33 41 | 06 20 90 99 80 | cvincent@eurometropolemetz.eu

Metz, le 1^{er} octobre 2021

COMMUNIQUE

Le transfrontalier et la situation des travailleurs frontaliers : des préoccupations fortes pour l'Eurométropole de Metz !

Ce vendredi 1^{er} octobre, sur le stand de l'Eurométropole de Metz à la FIM, Amandine Laveau Zimmerlé et Jean-Luc Bohl ont tenu une conférence de presse sur la coopération transfrontalière avec le Luxembourg et notamment sur la situation des travailleurs frontaliers.

Lors du point presse, les élus ont rappelé que l'Eurométropole de Metz souhaite travailler activement aux côtés des Etats sur les sujets stratégiques (infrastructures, formation, santé) et sur les dossiers qui impactent le quotidien des travailleurs frontaliers (télétravail, fiscalité).

La Conférence Intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise

Depuis des mois, les élus de l'Eurométropole de Metz demandent à l'Etat, à être associés aux travaux de la Conférence Intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise programmée le 19 octobre prochain. Ils appellent à une mobilisation collective, forte et rapide sur plusieurs dossiers stratégiques :

- les infrastructures ferroviaires et routières : l'A31 bis et le Réseau Express Métropolitain, notamment pour définir les calendriers de réalisation, le rôle et l'accompagnement de l'Etat, ainsi que le cofinancement du gouvernement luxembourgeois.

- Sur le dossier de l'A31 bis, l'Eurométropole demande à ce que les questions de l'intégration du contournement de Metz dans le tracé et le financement de l'ouvrage soient définitivement clarifiées. Ce financement ne peut reposer sur le principe d'un péage qui pénaliserait les habitants du nord lorrain, notamment les travailleurs frontaliers, alors que les difficultés de trafic sont notoirement liées au transport international. Le principe de l'écotaxe doit être défendu et appliqué pour que ceux dont l'usage de l'infrastructure est le plus polluant et le plus destructeur participent à son financement.
- Quant au Réseau Express Métropolitain, dont le principe a été acté lors du Grenelle des Mobilités, il doit désormais entrer dans une phase d'études active. Les collectivités et le Sillon se tiennent aux côtés de la Région Grand Est pour travailler

sur ce dossier. Le soutien de l'Etat et son engagement financier devront rapidement être clarifiés, notamment pour garantir la bonne mobilisation des 110 millions d'euros que le gouvernement luxembourgeois a accepté d'injecter dans ces infrastructures de transport. Il n'est pas concevable de s'entendre dire par les représentants du Grand-Duché que la France ne propose pas de projets permettant d'accéder à ces cofinancements.

- **la question de la santé** est désormais centrale.

- La crise sanitaire que nous traversons a mis en évidence les profondes interdépendances de nos systèmes de santé et nous ne pouvons plus vivre comme si notre frontière nous séparait encore sur ce sujet. Si les frontières françaises sont majoritairement couvertes par des **ZOAST (Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontaliers)**, qui permettent un accès aux soins des deux côtés de la frontière, avec une offre coordonnée et organisée, évitant la concurrence, la désertification et les difficultés administratives liées au remboursement des soins, la frontière franco-luxembourgeoise n'est pas dotée d'un tel dispositif. Il paraît urgent de travailler sur ce sujet.
- L'IFSI du CHR vient de doubler sa capacité de formation des infirmiers, uniquement sur fonds français. Le Luxembourg veut, par ailleurs, développer sa propre formation, y compris pour les médecins. Quelle articulation peut-on mettre en place pour ne pas multiplier les équipements tout en répondant aux besoins de l'ensemble du bassin de vie ? Sur ce sujet, la coopération est indispensable pour écrire l'avenir sereinement.

- Au-delà de la question des formations médicales, c'est toute **la question de l'enseignement supérieur et des formations professionnelles** que nous devons aborder collectivement.

- Notre bassin d'emploi est commun mais les modèles de formation restent nationaux. Pour mutualiser les équipements et transformer le nord lorrain en grand centre de compétences transfrontalier, des discussions doivent être ouvertes avec le gouvernement luxembourgeois. Sans freiner le développement de l'Université de Luxembourg, nos grandes écoles d'ingénieurs et formations spécifiques pourraient s'ouvrir aux financements et aux étudiants luxembourgeois.

- Enfin, **la question du télétravail** des travailleurs frontaliers est également essentielle.

- Depuis plusieurs mois, l'Eurométropole a choisi d'adhérer à l'association française qui représente les territoires frontaliers, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT). Cette adhésion permet à l'Eurométropole de travailler au niveau national sur des sujets stratégiques pour les régions frontalières et de mener des actions de lobbying auprès des Ministères ou de la Commission européenne. Dans ce cadre, elle s'est engagée comme partenaire privilégié de la MOT pour mener une étude et réflexion nationale sur la question du télétravail des travailleurs frontaliers

La Maison du Luxembourg

La proximité avec le Luxembourg place l'Eurométropole dans un environnement très concurrentiel concernant le marché de l'emploi notamment. Le Luxembourg, qui attire de nombreux travailleurs en proposant des avantages salariaux et sociaux particulièrement compétitifs par rapport au marché français, affiche ainsi plus de 100 000 000 frontaliers actifs français et en projette 40 000 de plus d'ici 2030 (soit plus de 45% de ses actifs).

1 actif sur 10 est travailleur frontalier au sein de l'Eurométropole de Metz, soit environ 12 000 personnes qui traversent la frontière pour se rendre sur leur lieu de travail chaque jour.

Le Luxembourg et la France sont deux pays très différents tant sur le plan économique et social qu'administratif et politique. Cela complexifie parfois les démarches de la vie quotidienne d'un travailleur frontalier, qui doit, selon les cas de figure, se mettre en lien avec plusieurs administrations françaises et luxembourgeoises.

Du 10 février au 10 avril 2021, **dans la continuité des travaux menés par le Conseil de Développement Durable de la Métropole**, la Ville de Metz et l'Eurométropole de Metz ont mené une **enquête destinée aux travailleurs frontaliers** afin de les connaître et de recenser leurs difficultés et leurs besoins. Cette étude a révélé que **58% des frontaliers métropolitains manquent d'information** sur les sujets de fiscalité, de prestations familiales, de chômage, de retraite, de remboursement des frais de santé.

C'est fort de ce constat que le projet de La Maison du Luxembourg a émergé. L'objectif : offrir un service localisé d'information aux travailleurs frontaliers et à leur famille, et ainsi faciliter les procédures et démarches de leur vie quotidienne.

La Maison du Luxembourg de l'Eurométropole de Metz, créée en partenariat avec l'association des Frontaliers Grand Est et la Maison du Luxembourg Thionville, a ouvert ses portes le 17 mai 2021 dans les locaux de la Mairie de quartier, située 1 Place du Général de Gaulle à Metz, directement au sein de la gare TGV Metz-Ville. **Ce lieu offre un service d'information et d'assistance complet au plus près des usagers.**

Plusieurs conseillers sont disponibles, sur rendez-vous, pour répondre aux questions et aux besoins des travailleurs frontaliers. Ils sont en lien direct avec les administrations françaises et luxembourgeoises pour centraliser et proposer une information exhaustive en un seul lieu. Les questions les plus complexes sont cependant traitées par les juristes de l'association Frontaliers Grand Est.

À terme, ce service sera déployé dans toutes les mairies de quartiers de Metz et dans les mairies de l'Eurométropole qui le souhaiteront, toujours dans cet objectif de proposer un service d'information de qualité au plus près de la population.

A ce jour, près de 250 rendez-vous ont permis d'accueillir des habitants de Metz, de l'Eurométropole et des communes du nord lorrain.

ZOOM SUR

Télétravail et fiscalité : problématiques et enjeux dans les zones transfrontalières

Une convention fiscale existe entre la France et le Luxembourg, et prévoit que les travailleurs résident de France peuvent télétravailler depuis leur domicile au profit de leur employeur luxembourgeois tout en demeurant imposables au Luxembourg, dans la limite de 29 jours par an. En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, déclarée comme cas de force majeure, ce plafond de 29 jours a été suspendu. La France et le Luxembourg, par un nouvel accord, ont convenu de dé plafonner le nombre de jours de télétravail autorisés et ce jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Cette configuration a permis de soulever plusieurs problématiques concernant l'encadrement du télétravail massif dans la zone transfrontalière, tant sur le plan fiscal que social (actuellement, un travailleur frontalier est assuré dans un seul Etat et dans le pays où il exerce son activité professionnelle). Outre le cadre de la crise sanitaire, ces problématiques se heurtent également à l'un des enjeux fondamentaux de notre siècle : la question du déplacement et de la mobilité ainsi que leur impact sur l'environnement et sur la qualité de vie au quotidien.

La France et le Luxembourg, tous deux acteurs et soutiens de la coopération transfrontalière, devront trouver des solutions adaptées à ces enjeux. L'Eurométropole souhaite s'impliquer dans ces débats afin de défendre la qualité de vie de ses habitants et la soutenabilité du travail frontalier.

L'entrée en vigueur de cette convention fiscale entraîne également une hausse des impôts pour les travailleurs frontaliers qui ont des revenus dans les deux pays, par le biais d'une hausse du revenu fiscal de référence et d'une hausse du taux d'imposition. Ce nouveau coup de massue fiscal est incompréhensible et a légitimement suscité beaucoup de colère et d'incompréhension parmi les travailleurs frontaliers. Ainsi que le Président de l'Eurométropole l'a demandé au Premier Ministre et au Ministre des Finances, nous souhaitons connaître le montant de la recette fiscale supplémentaire que cette augmentation représente et que nous puissions définir avec l'Etat les modalités de sa mobilisation au profit de projets d'intérêt transfrontalier. La question de la révision de cette convention fiscale est également posée.

www.eurometropolemetz.eu

www.facebook.com/EurometropoleMetz - www.twitter.com/EurometropoleMetz

www.instagram.com/EurometropoleMetz

Contact Presse : Céline VINCENT | Direction de la Communication Attachée de Presse

T. 03 57 88 33 41 | 06 20 90 99 80 | cvincent@eurometropolemetz.eu

Metz, le 1^{er} octobre 2021

COMMUNIQUE

Le transfrontalier et la situation des travailleurs frontaliers : des préoccupations fortes pour l'Eurométropole de Metz !

Ce vendredi 1^{er} octobre, sur le stand de l'Eurométropole de Metz à la FIM, Amandine Laveau Zimmerlé et Jean-Luc Bohl ont tenu une conférence de presse sur la coopération transfrontalière avec le Luxembourg et notamment sur la situation des travailleurs frontaliers.

Lors du point presse, les élus ont rappelé que l'Eurométropole de Metz souhaite travailler activement aux côtés des Etats sur les sujets stratégiques (infrastructures, formation, santé) et sur les dossiers qui impactent le quotidien des travailleurs frontaliers (télétravail, fiscalité).

La Conférence Intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise

Depuis des mois, les élus de l'Eurométropole de Metz demandent à l'Etat, à être associés aux travaux de la Conférence Intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise programmée le 19 octobre prochain. Ils appellent à une mobilisation collective, forte et rapide sur plusieurs dossiers stratégiques :

- les infrastructures ferroviaires et routières : l'A31 bis et le Réseau Express Métropolitain, notamment pour définir les calendriers de réalisation, le rôle et l'accompagnement de l'Etat, ainsi que le cofinancement du gouvernement luxembourgeois.

- Sur le dossier de l'A31 bis, l'Eurométropole demande à ce que les questions de l'intégration du contournement de Metz dans le tracé et le financement de l'ouvrage soient définitivement clarifiées. Ce financement ne peut reposer sur le principe d'un péage qui pénaliserait les habitants du nord lorrain, notamment les travailleurs frontaliers, alors que les difficultés de trafic sont notoirement liées au transport international. Le principe de l'écotaxe doit être défendu et appliqué pour que ceux dont l'usage de l'infrastructure est le plus polluant et le plus destructeur participent à son financement.
- Quant au Réseau Express Métropolitain, dont le principe a été acté lors du Grenelle des Mobilités, il doit désormais entrer dans une phase d'études active. Les collectivités et le Sillon se tiennent aux côtés de la Région Grand Est pour travailler

sur ce dossier. Le soutien de l'Etat et son engagement financier devront rapidement être clarifiés, notamment pour garantir la bonne mobilisation des 110 millions d'euros que le gouvernement luxembourgeois a accepté d'injecter dans ces infrastructures de transport. Il n'est pas concevable de s'entendre dire par les représentants du Grand-Duché que la France ne propose pas de projets permettant d'accéder à ces cofinancements.

- **la question de la santé** est désormais centrale.

- La crise sanitaire que nous traversons a mis en évidence les profondes interdépendances de nos systèmes de santé et nous ne pouvons plus vivre comme si notre frontière nous séparait encore sur ce sujet. Si les frontières françaises sont majoritairement couvertes par des **ZOAST (Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontaliers)**, qui permettent un accès aux soins des deux côtés de la frontière, avec une offre coordonnée et organisée, évitant la concurrence, la désertification et les difficultés administratives liées au remboursement des soins, la frontière franco-luxembourgeoise n'est pas dotée d'un tel dispositif. Il paraît urgent de travailler sur ce sujet.
- L'IFSI du CHR vient de doubler sa capacité de formation des infirmiers, uniquement sur fonds français. Le Luxembourg veut, par ailleurs, développer sa propre formation, y compris pour les médecins. Quelle articulation peut-on mettre en place pour ne pas multiplier les équipements tout en répondant aux besoins de l'ensemble du bassin de vie ? Sur ce sujet, la coopération est indispensable pour écrire l'avenir sereinement.

- Au-delà de la question des formations médicales, c'est toute **la question de l'enseignement supérieur et des formations professionnelles** que nous devons aborder collectivement.

- Notre bassin d'emploi est commun mais les modèles de formation restent nationaux. Pour mutualiser les équipements et transformer le nord lorrain en grand centre de compétences transfrontalier, des discussions doivent être ouvertes avec le gouvernement luxembourgeois. Sans freiner le développement de l'Université de Luxembourg, nos grandes écoles d'ingénieurs et formations spécifiques pourraient s'ouvrir aux financements et aux étudiants luxembourgeois.

- Enfin, **la question du télétravail** des travailleurs frontaliers est également essentielle.

- Depuis plusieurs mois, l'Eurométropole a choisi d'adhérer à l'association française qui représente les territoires frontaliers, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT). Cette adhésion permet à l'Eurométropole de travailler au niveau national sur des sujets stratégiques pour les régions frontalières et de mener des actions de lobbying auprès des Ministères ou de la Commission européenne. Dans ce cadre, elle s'est engagée comme partenaire privilégié de la MOT pour mener une étude et réflexion nationale sur la question du télétravail des travailleurs frontaliers

La Maison du Luxembourg

La proximité avec le Luxembourg place l'Eurométropole dans un environnement très concurrentiel concernant le marché de l'emploi notamment. Le Luxembourg, qui attire de nombreux travailleurs en proposant des avantages salariaux et sociaux particulièrement compétitifs par rapport au marché français, affiche ainsi plus de 100 000 000 frontaliers actifs français et en projette 40 000 de plus d'ici 2030 (soit plus de 45% de ses actifs).

1 actif sur 10 est travailleur frontalier au sein de l'Eurométropole de Metz, soit environ 12 000 personnes qui traversent la frontière pour se rendre sur leur lieu de travail chaque jour.

Le Luxembourg et la France sont deux pays très différents tant sur le plan économique et social qu'administratif et politique. Cela complexifie parfois les démarches de la vie quotidienne d'un travailleur frontalier, qui doit, selon les cas de figure, se mettre en lien avec plusieurs administrations françaises et luxembourgeoises.

Du 10 février au 10 avril 2021, **dans la continuité des travaux menés par le Conseil de Développement Durable de la Métropole**, la Ville de Metz et l'Eurométropole de Metz ont mené une **enquête destinée aux travailleurs frontaliers** afin de les connaître et de recenser leurs difficultés et leurs besoins. Cette étude a révélé que **58% des frontaliers métropolitains manquent d'information** sur les sujets de fiscalité, de prestations familiales, de chômage, de retraite, de remboursement des frais de santé.

C'est fort de ce constat que le projet de La Maison du Luxembourg a émergé. L'objectif : offrir un service localisé d'information aux travailleurs frontaliers et à leur famille, et ainsi faciliter les procédures et démarches de leur vie quotidienne.

La Maison du Luxembourg de l'Eurométropole de Metz, créée en partenariat avec l'association des Frontaliers Grand Est et la Maison du Luxembourg Thionville, a ouvert ses portes le 17 mai 2021 dans les locaux de la Mairie de quartier, située 1 Place du Général de Gaulle à Metz, directement au sein de la gare TGV Metz-Ville. **Ce lieu offre un service d'information et d'assistance complet au plus près des usagers.**

Plusieurs conseillers sont disponibles, sur rendez-vous, pour répondre aux questions et aux besoins des travailleurs frontaliers. Ils sont en lien direct avec les administrations françaises et luxembourgeoises pour centraliser et proposer une information exhaustive en un seul lieu. Les questions les plus complexes sont cependant traitées par les juristes de l'association Frontaliers Grand Est.

À terme, ce service sera déployé dans toutes les mairies de quartiers de Metz et dans les mairies de l'Eurométropole qui le souhaiteront, toujours dans cet objectif de proposer un service d'information de qualité au plus près de la population.

A ce jour, près de 250 rendez-vous ont permis d'accueillir des habitants de Metz, de l'Eurométropole et des communes du nord lorrain.

ZOOM SUR

Télétravail et fiscalité : problématiques et enjeux dans les zones transfrontalières

Une convention fiscale existe entre la France et le Luxembourg, et prévoit que les travailleurs résident de France peuvent télétravailler depuis leur domicile au profit de leur employeur luxembourgeois tout en demeurant imposables au Luxembourg, dans la limite de 29 jours par an. En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, déclarée comme cas de force majeure, ce plafond de 29 jours a été suspendu. La France et le Luxembourg, par un nouvel accord, ont convenu de déplaçonner le nombre de jours de télétravail autorisés et ce jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Cette configuration a permis de soulever plusieurs problématiques concernant l'encadrement du télétravail massif dans la zone transfrontalière, tant sur le plan fiscal que social (actuellement, un travailleur frontalier est assuré dans un seul Etat et dans le pays où il exerce son activité professionnelle). Outre le cadre de la crise sanitaire, ces problématiques se heurtent également à l'un des enjeux fondamentaux de notre siècle : la question du déplacement et de la mobilité ainsi que leur impact sur l'environnement et sur la qualité de vie au quotidien.

La France et le Luxembourg, tous deux acteurs et soutiens de la coopération transfrontalière, devront trouver des solutions adaptées à ces enjeux. L'Eurométropole souhaite s'impliquer dans ces débats afin de défendre la qualité de vie de ses habitants et la soutenabilité du travail frontalier.

L'entrée en vigueur de cette convention fiscale entraîne également une hausse des impôts pour les travailleurs frontaliers qui ont des revenus dans les deux pays, par le biais d'une hausse du revenu fiscal de référence et d'une hausse du taux d'imposition. Ce nouveau coup de massue fiscal est incompréhensible et a légitimement suscité beaucoup de colère et d'incompréhension parmi les travailleurs frontaliers. Ainsi que le Président de l'Eurométropole l'a demandé au Premier Ministre et au Ministre des Finances, nous souhaitons connaître le montant de la recette fiscale supplémentaire que cette augmentation représente et que nous puissions définir avec l'Etat les modalités de sa mobilisation au profit de projets d'intérêt transfrontalier. La question de la révision de cette convention fiscale est également posée.

www.eurometropolemetz.eu

www.facebook.com/EurometropoleMetz - www.twitter.com/EurometropoleMetz

www.instagram.com/EurometropoleMetz

Contact Presse : Céline VINCENT | Direction de la Communication Attachée de Presse

T. 03 57 88 33 41 | 06 20 90 99 80 | cvincent@eurometropolemetz.eu